

# Réponses de Voiron Citoyenne

## Au questionnaire de l'ADTC sur la MOBILITE

### Elections municipales 2020



## Déplacements dans les quartiers

1 Réalisation de plans "marguerite" :

- pour apaiser, réduire la circulation automobile dans les quartiers,
- pour sécuriser et favoriser les déplacements à pied et à vélo,
- pour préserver les habitants de la pollution induite par les déplacements motorisés,

La mise en place des plans de circulation dits « en marguerite » empêche la circulation de transit des véhicules motorisés : ces plans de circulation obligent l'entrée et la sortie en voiture d'un quartier par les mêmes rues. Dans le même temps, la perméabilité des quartiers pour les déplacements à pied et à vélo reste assurée.

*-Vous engagez-vous à revoir les plans de circulation dans les quartiers en limitant fortement le trafic motorisé de transit pour laisser toute leur place aux modes actifs et apaiser la circulation ?*

**Oui, nous nous y engageons.**

**Ce point est inscrit dans notre programme consultable en ligne.**

<https://voiron-citoyenne.fr/>

[partenariats@voiron-citoyenne.fr](mailto:partenariats@voiron-citoyenne.fr)



[VoironCitoyenne](#)

2 Aménagements cyclables :

Sur les axes de transit motorisé, comme le demande la majorité des répondants au Baromètre des villes cyclables de la FUB, l'aménagement de pistes cyclables séparées de la circulation doit être la norme et la création de bandes cyclables doit être abandonnée. L'ADTC propose que le réseau des Chronovélo, des voies vertes et véloroutes soit étendu et développé massivement dans toute la région grenobloise

*-Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG la réalisation et l'extension du réseau Chronovélo dans votre commune ?*

**Oui, nous nous y engageons.**

**Ce point est inscrit dans notre programme.**

Au niveau de la ville de Voiron, nous prévoyons de développer des voies cyclables continues et sécurisées. Nous nous emploierons à soutenir le projet plan Vélo mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), dont c'est la compétence.

## Développement des transports collectifs urbains

1 Amélioration de l'offre avec la priorité en carrefours à feux et le cadencement :

La hausse de la fréquentation des transports collectifs passe par une amélioration de l'offre qui permet aux habitants de franchir le cap du changement. Comme cela a été fait sur les lignes Chrono, il est nécessaire d'une part de gagner du temps dans le déplacement, et d'autre part d'avoir une régularité dans le passage des bus ce qui évite aux usagers de se poser la question "quand mon bus va-t-il passer ?". Pour cela, il convient de généraliser la priorité aux feux et également de cadencer les horaires, vacances scolaires comprises.

*-Vous engagez-vous à généraliser et à porter auprès du SMMAG la priorité aux feux pour les bus de toutes les lignes de transport collectif desservant votre commune et de mettre en place un cadencement ?*

**Nous nous engageons à intégrer ces principes dans notre réflexion.**

Notre programme prévoit d'étudier l'offre de transports en commun (niveau de desserte, fréquence, dimension des bus, empreinte carbone du parc de bus), ainsi que la question de la gratuité des transports publics avec les institutions concernées.

### 1 Développement du réseau de tramways :

L'agglomération grenobloise a obtenu des résultats très encourageants sur le report modal grâce à la mise en place d'un réseau de tramways. La réalisation de la ligne E de tram a ainsi permis entre Grenoble et Le Fontanil une augmentation de 80% des déplacements en transport public dans ce territoire entre 2015 et 2016 montrant l'efficacité du mode tramway dans le report modal.

Ce réseau reste cependant encore insuffisant et les échéances de développement proposées par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 sont peu ambitieuses:

*-Vous engagez-vous à porter auprès du SMMAG l'accélération de la réalisation du prolongement de la ligne E de tramway à Pont de Claix (avec une échéance de 2025 au lieu de 2030) et la création d'une ligne F de tramway Grenoble - Meylan - Montbonnot d'ici 2030 ?*

**Non concerné.**

### Réseau ferré interurbain

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 prévoit le développement des dessertes ferroviaires du territoire pour répondre aux besoins de déplacements dans les vallées : le train permet de parcourir des distances importantes rapidement et confortablement. Le PDU propose d'offrir d'ici 2030 une desserte au quart d'heure entre Rives et Brignoud, ce qui apparaît nécessaire à un développement massif des déplacements en TER.

Mais pour qu'une desserte soit attractive, il est indispensable de maintenir la fréquence cadencée des lignes périurbaines toute la journée de 5h à 23h, avec une fréquence à l'heure au minimum en dehors des heures de pointe vers Chambéry, St Marcellin, St André le Gaz et Clelles, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement (on observe des trous de desserte de plus de 3 heures et une absence totale de desserte en soirée), Cette amélioration de desserte peut être réalisée dès maintenant puisque les sillons ferroviaires comme le matériel sont disponibles, et ce qui n'est pas négligeable, sans attendre des travaux d'infrastructures qui imposent des délais de réalisation souvent très longs.

*-Vous engagez-vous à porter dès maintenant auprès du SMMAG et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes l'augmentation des fréquences des lignes périurbaines de TER toute la journée et le soir ?*

**Nous confirmons notre accord de principe.**

### Relation avec les associations d'usagers

Notre territoire possède un réseau associatif développé.

*-Êtes-vous prêt avec vos services à travailler vos projets en amont avec les associations représentatives d'usagers ?*

**Oui, nous nous y engageons.**

**Ce point est au cœur de notre programme.**

Nous, Voiron Citoyenne, entendons redonner le pouvoir d'agir aux habitant·e·s au travers d'un schéma de gouvernance novateur, en mettant en œuvre des techniques d'intelligence collective.

Nous instaurerons une Assemblée des associations qui sera un espace permanent de consultation.

Les associations représentatives d'usagers seront invitées à siéger dans les commissions thématiques qui réfléchissent à l'échelle de la ville (transition énergétique, éducation, jeunesse, culture, urbanisme, etc.).

Elles représenteront leur groupe d'intérêt, en toute transparence.

Anne FAVIER  
Pour la liste Voiron Citoyenne

